

Republique Democratique Du Congo



Gouvernement provincial du Katanga  
Ministère des mines et affaires foncières



**SPECIALE TABLE RONDE :**  
Les Portes Ouvertes sur les Mines au Katanga et  
les responsabilités des entreprises minières dans  
le développement social et communautaire du  
Katanga

---

*Musée de Lubumbashi, du 30 au 31 mai 2008*

## Table de Contenu

1. Introduction .....	1
2. Deroulement des Travaux.....	1
3. INTERVENTIONS DES SOCIETES MINIERES.....	8
4. Interventions des Petites et Moyennes Entreprises (Pme), du Bureau International du Travail (Bit), De L'universite de Lubumbashi (Unilu), Et De La Societe Nationale d'assurance (Sonas) .....	10
5. Experiences Internationales.....	16
6. Intervention de la Commission de L'environnement et Ressources Naturelles de L'assemblee Provinciale.....	19
7. INTERVENTIONS DES MINISTRES PROVINCIAUX.....	19
8. R E C O M M A N D A T I O N S.....	20
9. C O N C L U S I O N.....	21

## 1. Introduction

A l'initiative du Gouvernement Provincial du Katanga et sous le haut patronage de Son Excellence Monsieur le Gouverneur de la Province, le Ministère Provincial des Mines et Affaires Foncières en partenariat avec la Fédération des Entreprises du Congo (FEC), l'Observatoire des Ressources Naturelles en Afrique Australe (SARW) et African Institute of Corporate Citizenship (AICC) a organisé au Musée National de Lubumbashi, du 30 au 31 mai 2008, « les Portes Ouvertes sur les Mines au Katanga » et « la Spéciale Table Ronde sur la responsabilité des entreprises minières dans le développement social et communautaire du Katanga ».

Cette initiative correspond au besoin d'assainissement du secteur minier en République Démocratique du Congo selon les indications du Plan Triennal de Développement (PTD).

La cérémonie a été ouverte par Son Excellence Monsieur Moïse KATUMBI CHAPWE, Gouverneur de la Province du Katanga, en présence des membres du Bureau de l'Assemblée Provinciale, des membres du Gouvernement Provincial, du Corps consulaire, de différentes personnalités de la Province, des représentants du Ministre des Mines du Gouvernement Central, des représentants de la Société Civile et les entreprises minières installées au Katanga ainsi que des invités venus de l'intérieur et de l'extérieur du pays.

## 2. Deroulement des Travaux

Les travaux de cette table ronde se sont déroulés en six sessions, à savoir :

- Cérémonie d'ouverture, conférences introductives et cadre légal des responsabilités des entreprises minières ;
- Interventions de la Société Civile ;
- Interventions des sociétés minières ;
- Interventions des Petites et Moyennes Entreprises (PME), de l'Université de Lubumbashi (UNILU), de la Société Nationale d'Assurance (SONAS) et du Bureau International du Travail (BIT) ;
- Expériences internationales ;
- Interventions de la Commission Ressources Naturelles de l'Assemblée Provinciale du Katanga et des Ministres Provinciaux.

### **II.1. CEREMONIE D'OUVERTURE, CONFERENCES INTRODUCTIVES ET CADRE LEGAL DES RESPONSABILITES DES ENTREPRISES MINIERES**

Cette première session a porté essentiellement sur :

- le mot d'accueil du Directeur de Musée ;
- le mot d'introduction du Ministre Provincial des Mines et Affaires Foncières ;
- le mot du Président de la Commission Nationale des Mines ;
- l'Allocution d'ouverture du Gouverneur de Province ;
- l'intervention de Monseigneur GASTON RUVEZI, Evêque de Sakania-Kipushi
- la communication de Monsieur Héribert KABWE SABWA
- la communication de la FEC.

#### **a. Mot d'accueil du Directeur de Musée**

Dans son mot d'accueil, le Directeur du Musée National de Lubumbashi, le Professeur MUYA WA BINTANKO a souhaité la bienvenue aux participants et a exprimé à leur endroit le réconfort et l'appréhension que présente l'organisation de ces assises en ces lieux (Musée National).

Réconfort du fait que ces journées s'inscrivent dans la suite de la culture des mines au Katanga dont les sillons sont observables depuis longtemps (plus de 1500 ans pour les fondeurs) et autres évidences d'activités minières dans tout le Katanga (Kipushi, Sakania, Kolwezi).

L'appréhension du fait de la prise en relais du secteur minier par divers investisseurs et bailleurs de fonds, dont la finalité devait être la redynamisation socio-culturelle des populations locales.

#### **b. Mot d'introduction du Ministre Provincial des Mines et Affaires Foncières**

Son Excellence Monsieur le Ministre Provincial des Mines et Affaires Foncières, Barthélemy MUMBA GAMA a remercié le Gouvernement Provincial pour l'initiative de la Table Ronde et son parrainage, exprimant également sa gratitude pour la Fédération des Entreprises du Congo et les Organisations Non Gouvernementales Sud-Africaines : Southern Africa Ressources Watch (SARW) et African Institute of Corporate Citizenship (AICC), sans omettre de dresser un tableau critique du secteur minier congolais appelé à contribuer au développement socio-économique de la Province. Le mot du Ministre a tenu compte de la raison d'être de la Table Ronde pour répondre à une préoccupation de la population sur l'impact réel de l'exploitation minière dans l'amélioration de la qualité de vie et du développement de la République Démocratique du Congo.

Le Ministre Provincial des Mines a souligné que la Province du Katanga a participé dans le courant de l'année 2008 à des Journées Minières en République Sud Africaine (Cap Town) et à Kinshasa, en indiquant qu'il s'avère nécessaire que le Katanga, réputée Province minière, parle de ses mines avec les sociétés minières en présence de la Société Civile.

Il a relevé aussi que le socle du développement du Katanga a toujours été ses mines.

Après la chute de la Gécamines, l'on assiste actuellement à l'expansion du secteur minier, et les nouvelles sociétés enregistrées (plus de 300) l'illustrent, malheureusement, pour la population, ces sociétés ne font rien que piller.

Quant au Ministre, il estime que les sociétés ne sont pas indifférentes à la dégradation sociale de la population, mais que des échanges s'imposent : Province – Sociétés Minières – Population pour éclairer le public dévoiler leurs plans, espérant qu'à nouveau les mines assurent leur développement comme au temps de la Gécamines, Sodimico, EMK-Mn, car d'ici 15 – 30 ans, la plupart des gisements seront épuisés et il faut faire des précisions en conséquence, soutient le Ministre.

### ***c. Mot de la Commission Nationale des Mines/FEC***

Le Représentant de la Commission Nationale des Mines/FEC a introduit son mot en souhaitant la bienvenue aux participants, les remerciant pour leur présence à ces journées minières avant d'expliquer la motivation de l'organisation de la deuxième journée « Portes Ouvertes sur les Mines du Katanga ». Son intervention a été centrée sur le contraste entre l'essor du secteur minier et la pauvreté en République Démocratique du Congo en général, et au Katanga en particulier par les différents partenaires que reconnaît le Code Minier.

Selon cet exposé, la population estime que les entreprises minières ne contribuent pas encore suffisamment à son développement. L'intervenant a stigmatisé le déficit d'information se rapportant à l'organisation, au fonctionnement et à l'exploitation des entreprises minières, d'où l'importance pour les opérateurs miniers regroupés autour de la FEC de défendre eux-mêmes leurs intérêts et de mieux se faire connaître du public. Toute fois, la Commission Nationale des mines relève que l'Etat devrait aussi jouer pleinement son rôle lui dévolu par le Code Minier.

De ce qui précède, l'opportunité d'organiser ces deuxièmes journées portes ouvertes est également indiquée pour instaurer un dialogue entre les différents partenaires du code minier concernés par l'intitulé de ce forum soit « la responsabilité des entreprises minières dans le développement social et communautaire du Katanga ». De manière spécifique, chaque projet minier sera mis à la disposition du public dans les stands de façon à assurer le marketing de ces mêmes entreprises.

### ***d. Allocution d'ouverture de Son Excellence Monsieur le Gouverneur de Province du Katanga***

D'entrée dans son allocution, Son Excellence Monsieur le Gouverneur de Province a invité les participants à garder une minute de silence en mémoire de l'élève écrasé à Kolwezi en raison du délabrement avancé des routes et de la poussière qui gêne non seulement la circulation mais aussi la vue des chauffeurs des véhicules et engins miniers dans la ville.

Après qu'il ait adressé un mot de remerciement au Directeur de Musée et salué l'organisation de ces assises, il a exprimé le souhait de voir prochainement organisées des assises sur l'histoire minière au Katanga et que les sites historiques et vestiges miniers soient répertoriés et aménagés en vue du tourisme.

Par ailleurs, l'Autorité Provinciale a invité les entreprises à participer à la reconstruction de la Province à l'instar des actions sociales réalisées par la Gécamines.

En outre, le Gouverneur de Province a rappelé les différentes mesures réglementaires et administratives prises dans le cadre de l'assainissement du secteur minier qui commencent à porter des fruits. Aussi a-t-il invité les entreprises à s'engager de plus en plus dans le défi de

l'agro-pastoral. Le reproche étant lancé à celles qui s'attarderaient à s'impliquer dans ce programme.

Enfin, il a invité les différentes parties à s'unir pour plus d'efficacité dans l'approche et la réalisation des projets durables.

#### ***e. Allocution de Monseigneur Gaston RUVEZI***

Pour Monseigneur Gaston RUVEZI, les richesses dont la République Démocratique du Congo a été dotée ne contribuent pas encore au bonheur de sa population mais au contraire elles sont sources de tous les maux. Il a émis le souhait de voir naître une société plus juste et fraternelle et une cohabitation pacifique entre les sociétés minières et la population locale. En tant que Pasteur, son intervention se résume en une invitation lancée aux opérateurs à faire face aux problèmes socio-économiques de la province, afin que l'afflux massif des opérateurs miniers produise sur la population des retombées justes et durables. Sa réflexion a tourné autour des trois points ci-après :

- *Etre libre ensemble*

Ceci suppose de promouvoir l'esprit de travail, de solidarité, du besoin d'emplois et des revenus des populations à travers le minimum vital. Il suggère en outre, le respect des communautés locales par l'obligation de les consulter avant toute aliénation de terres et de biens dans un esprit d'écoute réelle et d'écologie et non d'exploitation purement mercantile.

- *Ce qui est rare est cher*

Signifie que le profit devrait être redistribué équitablement entre les exploitants des minerais et les populations selon des proportions justes. Car, si entre autre en 1972, la tonne de cuivre revenait à 400U\$, à présent elle vaut 10.000 U\$, soit vingt fois plus, mais les salaires de 1972 ont-ils été augmentés par 20 ? Bien au contraire !

- *Notre avenir a un long passé.*

N'est-ce pas cette infrastructure industrielle passée et actuelle qui nous garantit une mécanisation sécurisée et une maintenance compétente et régulière, que des capacités et des compétences gaspillées jusqu'ici !

#### ***f. Intervention de Monsieur Héribert KABWE SABWA, Expert au Ministère des Mines***

L'intitulé de son intervention était « le développement social et communautaire d'après le code minier ». Ce sujet a tracé le cadre légal qui définit les responsabilités sociales des entreprises.

Dans son exposé, Monsieur KABWE a relevé que le nouveau code minier a identifié trois groupes d'acteurs principaux (Etat, Investisseurs miniers et Population) dont les attentes peuvent se résumer de la manière suivante :

Etat et Administration des Mines attendent les droits et redevances dus au propriétaire concédant et les taxes et impôts dus à l'Etat régalien ;

Investisseurs miniers ou de carrières espèrent un travail paisible et des profits substantiels ;

Population espère des emplois suffisamment rémunérateurs et une amélioration de son bien-être social et économique.

Analysant quelques dispositions légales et réglementaires, l'orateur a relevé les points saillants ci-après :

- Rapport du titulaire du titre minier ou de carrières avec les autorités et les populations locales (Art.215 du code minier et Art 477 à 480 du Règlement).
- L'obligation de payer les droits superficiaires annuels par carré (Art.198 du Code minier et 395 du Règlement minier).
- L'obligation de la protection de l'environnement (art.200 à 204 du code minier).
- La consultation du public au cours de l'élaboration de l'EIE et du plan de développement durable (Annexe IX, titre VII, art. 126-127 du règlement minier)
- L'obligation de la protection du patrimoine culturel (art.205 et 206 du code minier).
- L'obligation portant sur les infrastructures (art. 212 à 214 du code minier).
- Listes des biens bénéficiant du régime privilégié (art.225 du code minier)
- La redevance minière (art 240 à 243 du code minier)

Dans sa conclusion, l'orateur a formulé quatre recommandations essentielles qui sont:

- le renforcement du respect des obligations à caractère social ;
- l'encouragement de la synergie des entreprises minières pour les actions sociales ;
- la publication des plans de développement durable et des résultats obtenus sur terrain ;
- l'institution d'un cadre (commission Etat, Investisseur et Population) de concertation, de coordination et de contrôle des actions sociales menées par les entreprises minières.

### ***g. Intervention de la Fédération des Entreprises du Congo (FEC)***

La FEC a relevé l'afflux massif des opérateurs miniers dans la Province évalués à plus ou moins 200 entreprises dont 20 seulement sont affiliées, situation qui sous d'autres cieus, entraînerait la cessation de leurs activités. Elle a par la suite cité une série de ses propres réalisations sociales et celles de ses affiliés avant de saluer la participation sensible des opérateurs miniers à la balance commerciale et au budget de l'Etat. Enfin, tout en relevant le respect des obligations

légales par ses membres, elle a néanmoins déploré le non engagement de l'Etat dans la prise en charge de ses responsabilités.

## **II.2. INTERVENTION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE**

La 2<sup>e</sup> session a porté sur l'intervention de la société civile par le truchement du Président de la SOCICO et du Coordinateur de l'Union des Ecologistes Forestiers (UNEF).

### ***a. Intervention du Président de la Société Civile du Congo (SOCICO)***

Le Président de la SOCICO, Monsieur KITENGE BIN MAKENGO a relevé que la problématique de l'impact des activités minières au Katanga laisse entrevoir quatre thèmes de référence :

- le développement ;
- le caractère social ;
- les dimensions communautaires ;
- l'exploitation minière.

Ainsi énumérés, ces quatre thèmes de référence ont conduit l'orateur à livrer les résultats du sondage d'opinion en quatre points ci-dessous :

- la vie sociale et communautaire au plan sécuritaire ;
- la vie sociale et communautaire en matière d'emploi ;
- des responsabilités sociales des entreprises ;
- le regard critique de la population.

Le développement de ces points a amené l'intervenant à énumérer les causes fondamentales de déficit :

- les clauses contractuelles qui mettent le pays en position de faiblesse par rapport à ses droits à un profit digne d'un Etat souverain ;
- le non respect de la disposition de l'Organisation pour le Commerce et le Développement (OCDE) selon laquelle 10% des bénéfices annuels de chaque entreprise devraient être affectés au développement socio-économique du pays ;
- le fait pour les entreprises de ne pas être engagées de manière concrète et planifiée dans la voie de contribution au développement socio-communautaire.

Concluant son exposé, le Président de la SOCICO a formulé quelques recommandations parmi lesquelles :

- la clarification sur le fruit de vente de sous-produits déclarés ;
- la prise imminente des dispositions nécessaires à l'égard des usines de raffinerie ;

- la définition d'une vision globale et souveraine à opposer aux investisseurs étrangers tout en distinguant le négociable du non négociable.

***b. L'intervention du Coordonnateur de l'Union des Ecologistes-Forrestiers (UNEF)***

Après avoir levé le paradoxe richesses minières – pauvreté caractéristique du Katanga, le Coordonnateur de l'UNEF a soulevé une problématique ayant fondement sur les droits et obligations des entreprises minières conformément à la législation en vigueur.

Après enquête menée au Katanga, l'UNEF est arrivé à démontrer que les sociétés minières :

- ne consultent pas les populations locales pour l'élaboration de leurs Etudes d'Impact Environnemental (EIE) ;
- manquent des plans de développement durable (PDD) impliquant le bien être social et économique des populations affectées tandis qu'elles n'exécutent pas leurs plans d'atténuation et de réhabilitation (PAR).

Ce faisant, naissent certaines inquiétudes légitimes et fondées liées au fait de la perturbation sociale, soit pour plus ou moins 26.062.080 hectares concédés aux entreprises minières (Permis de Recherche et Permis d'Exploitation), aucune consultation des populations locales n'a eu lieu alors que les considérations environnementales n'ont pas été prises en considération.

Ce qui, selon le Coordonnateur de l'UNEF, entraîne les conséquences de l'ordre ci-après : superposition des concessions minières – villages – terrains agricoles – nappes aquifères – zones interdites – biodiversité.

S'en suivent selon lui, des conflits et « dépossession » socio-culturel de l'espace vital sans indemnisation ni réparation. Dans l'entre-temps, des initiatives en vue du redressement équitable et juste sont restées infructueuses. Pourtant, la dégradation de l'environnement s'en va s'amplifiant et de plus en plus inquiétante.

L'UNEF trouve donc opportun de recommander d'une part, aux entreprises minières :

- l'exécution de leurs programmes de développement socio-communautaire et environnemental ;
- l'indemnisation juste et équitable des populations locales affectées ;
- le reboisement des milieux entamés ;
- l'association des ONG locales dans les projets de développement communautaire et de gestion environnementale.
- D'autre part, au Gouvernement :
- la définition d'une politique de gestion durable de ressources naturelles et des questions environnementales ;

- la mise en place d'un mécanisme de suivi et d'évaluation des programmes de gestion environnementale et des plans d'atténuation et de réhabilitation ;
- la publication par les entreprises minières de leurs programmes de développement socio-communautaire et de leurs sûretés financières énoncées dans leurs plans d'atténuation et de réhabilitation.

### **3. Interventions des Sociétés Minières**

Plusieurs sociétés minières sont intervenues parmi lesquelles, une seule relevant du secteur public : la Générale des Carrières et des Mines (GCM).

#### ***a. L'intervention de la Générale des Carrières et des Mines (GCM).***

La Générale des Carrières et des Mines (GCM) a placé son propos autour de sa responsabilité passée et présente dans le secteur du développement socio-communautaire du Katanga en particulier et de la République Démocratique Congo en général.

Après avoir fait un état des lieux sur le niveau de production actuelle (entre 20.000 et 30.000 tonnes par an), sur son chiffre d'affaire (plus ou moins 250.000.000 U\$) et sur les charges sociales immenses qu'elle assume, la Gécamines a retracé l'historique de l'exploitation minière au Katanga depuis l'époque de l'Union Minière du Haut-Katanga (UMHK).

S'agissant de sa situation actuelle, la Gécamines a noté à son actif le développement des infrastructures sociales importantes qui ont contribué et continue à contribuer au développement social du Katanga. Certaines données statistiques ont été avancées dans le domaine de la santé, de l'éducation, des loisirs et de l'habitat.

Dans son propos, la Gécamines a tracé les perspectives en indiquant deux types d'actions complémentaires :

- la première action consistera à mener avec l'aide des consultants et experts internationaux, une étude complète et détaillée de son secteur social ;
- la deuxième action concernera spécialement le Groupe Ouest au sein duquel ses partenaires représentent la majorité des utilisateurs des ses infrastructures. A ce sujet, la Gécamines propose la création d'un comité de cogestion du secteur socio-médical et scolaire du Groupe Ouest qui associerait tous les partenaires miniers et les industriels.

#### ***b. Les interventions des sociétés minières privées***

Ces interventions ont été présentées respectivement par les délégués des sociétés ci-après : Anvil-Mining, Chemaf, First Quantum Minerals, Katanga Mining, Feza Mining, Tenke Fungurume Mining, Cluminco, Ruashi Mining, Cota Mining, Congo Minerals, Rubaco, Minière de Musoshi-Kinsenda, CMSK, Somika alors que certaines autres ont simplement déposé le texte de leurs interventions. Tel est le cas de la société BOSS MINING.

De toutes ces interventions, il y a nécessité de retenir les différentes réalisations des entreprises minières du secteur privé dans le domaine des infrastructures, de la santé, de l'éducation, de

l'agro-pastoral, de l'eau et d'électricité ainsi que le soutien aux Petites et Moyennes Entreprises et aux Coopératives.

Toutefois, certaines entreprises se particularisent par l'originalité de leurs interventions dans le domaine social et communautaire. Tel est le cas de :

- la disponibilisation permanente d'un certain pourcentage de leurs bénéfices aux actions socio-communautaires ;
- l'appui à l'Université de Lubumbashi (infrastructures, bourses d'études, formations diverses, stages, ...);
- la reconversion des creuseurs artisanaux en main-d'œuvre permanente ;
- l'encouragement et l'appui à la sous-traitance et à l'entrepreneuriat local ;
- le reboisement et la protection de la nature notamment la protection des espèces rares ou menacées de disparition ;
- la retenue d'un pourcentage sur factures des fournisseurs pour le compte du développement social.

N.B. L'entièreté des textes des intervenants se trouve en annexe du présent rapport.

#### **4. Interventions des Petites et Moyennes Entreprises (Pme), du Bureau International du Travail (Bit), De L'universite de Lubumbashi (Unilu), Et De La Societe Nationale d'assurance (Sonas)**

##### ***a. Interventions des Petites et Moyennes Entreprises (PME)***

Les Petites et Moyennes Entreprises présentes sont :

- la Coopérative des Fondateurs du Katanga (CFK) ;
- les Coopératives Minières Artisanales (EMAK-C, CMKK) ;
- S I R

##### ***a.1. La Coopérative des Fondateurs du Katanga (CFK)***

Le délégué de la Coopérative des Fondateurs du Katanga (CFK) a rappelé que celle-ci est composée de douze Petites et Moyennes Entreprises ci-après :

- Priva Mining Ltd ;
- First Mining Company ;
- Groupe Mukalay Ltd ;
- Smeet SPRL ;
- Jehovani Mining Ltd ;
- Entreprise Métallurgique de Lubumbashi ;
- D & D Ltd ;
- TSM Entreprise ;
- Pyrotech ;
- RCM ;
- Luc Ndubula Mining ;
- Red Fox SPRL.

Il a ensuite énuméré quelques actions sociales au compte de sa Coopérative parmi lesquelles :

- la création de 400 emplois directs et 200 emplois indirects ;
- la création d'une classe moyenne au Katanga ;

- la contribution lors du sinistre du Nord-Kivu de l'ordre de 2.000 U\$ ;
- la construction d'un pont au quartier Salama.

Par ailleurs, le délégué de CFK a évalué la production annuelle moyenne des Fondateurs membres de sa Coopérative à 12.000 tonnes. Aussi, a-t-il présenté cette Coopérative comme une Association des acteurs économiques ne bénéficiant d'aucun soutien des grandes entreprises minières et sans matières premières pour son fonctionnement. De là découle certaines difficultés parmi lesquelles :

- le manque de capitaux ;
- le manque de gisements ;
- le taux élevé de la redevance annuelle pour les petites fonderies membres de la Coopérative.

Pour ce faire, le délégué de la CFK a proposé quelques pistes de solutions en vue de redynamiser les activités de la Coopérative :

- l'accès aux capitaux ;
- l'octroi des gisements ;
- l'exonération des intrants tels que le coke, les briques réfractaires ;
- la fixation d'une taxation rationnelle et proportionnelle selon les catégories d'entreprises (cas de la redevance annuelle).

Enfin, le délégué de la CFK a salué l'implication personnelle de Son Excellence Monsieur le Gouverneur de Province dans le processus de rétrocession des 6 concessions minières aux creuseurs artisanaux.

## a.2. Les Coopératives Minières

Deux Coopératives minières sont intervenues : EMAK-C et CMKK.

### • **Intervention de la Coopérative EMAK-C**

Le délégué de la Coopérative EMAK-C a d'abord soulevé les problèmes auxquels sont confrontés les exploitants miniers artisanaux avant de proposer quelques pistes de solution en vue d'atteindre les objectifs de sa Coopérative qui sont :

- - la création d'une classe moyenne au Katanga ;
- - le souhait de devenir pourvoyeuse d'emplois ;
- - la contribution au développement social et communautaire du Katanga.

Des problèmes qu'il a soulevés figurent notamment :

- - le manque de fonds de démarrage de leurs activités ;

- - l'éclosion d'une classe moyenne au Katanga majoritairement constituée d'immigrés au détriment des nationaux ;
- - l'absence de collaboration entre l'Etat et les exploitants artisanaux ;
- - l'existence des comptoirs vulgairement appelés « maisons » en lieu et place des négociants ;
- - l'absence d'un vrai partenariat entre les Coopératives minières et les sociétés minières qui pourtant achètent les produits de l'exploitation artisanale.

Enfin, le délégué a proposé quelques pistes de solutions à tous ces problèmes.

- **Intervention de la Coopérative CMKK**

Le délégué de CMKK a abordé le thème : « la contribution de l'artisanat minier au développement communautaire et social du Katanga ».

Son exposé a été scindé en trois parties :

- le pragmatisme de l'artisanat minier qui apparaît comme une activité pratique pouvant démarrer avec des moyens de bord et atteindre graduellement des proportions représentatives de la classe moyenne ;
- l'impact de l'artisanat minier sur les populations locales qui passe par l'émergence de l'artisanat minier comme dans le cas de Kolwezi, avec pour conséquence directe l'afflux des opérateurs économiques dans cette ville et la croissance de certaines réalisations de la population locale notamment dans le secteur de la construction et de l'habitat ;
- la contribution du secteur minier artisanal au développement social du Katanga étant donné que l'artisanat minier constitue une source génératrice d'emplois direct et indirect.

Décriant l'amateurisme dans l'encadrement des creuseurs artisanaux, le délégué de CMKK a invité au professionnalisme en vue de la construction d'une réelle classe moyenne au Katanga. Il a conclu en relevant que l'artisanat minier demeure un secteur utile dans la vie des populations du Katanga et en proposant :

- Que SAESSCAM assure un bon encadrement technique des artisans ;
- La création d'une commission provinciale ayant mission d'assurer la concertation permanente chaque fois que l'exploitation artisanale l'exigera.

#### **a. Intervention de la Société des Industries Réunies (SIR)**

L'orateur, Maître Marcel YABILI, a relevé que sa société fait partie des sous-traitants congolais spécialisée dans la fabrication des chaussures (bottes), la conception et la transformation des verres à vitre. La difficulté majeure que la société a rencontrée est le paiement de sa créance par la Gécamines et l'Etat ainsi que le refus de marchés de sociétés minières privées qui préfèrent organiser des marchés de gré à gré en lieu et place d'appel d'offre. L'orateur a même

décrié le fait pour les entreprises minières de recourir uniquement à leurs propres sous-traitants étrangers entraînant ainsi le non encouragement des PME locales.

Pour lui, les nouvelles entreprises minières disposent des capitaux d'investissement et de fonctionnement qu'elles gèrent librement en faveur exclusive des fournisseurs des biens et services extérieurs. Certes, le Règlement Minier annonce une priorité locale sur les importations. Cependant, c'est le maximum des capacités locales qui devraient être employées. Que faire ?

L'orateur a recommandé que la Gécamines introduise le programme d'intégration industrielle dans toutes les entreprises où elle est actionnaire et cela, par le biais de leurs Conseils d'Administrations.

Il recommande que les entreprises souscrivent à une Charte de Bonne Gouvernance qui accorde la priorité aux biens et services locaux avec le bénéfice de coefficient de pondération sur les prix locaux, en principe plus élevés.

Il suggère enfin que de contrats soient envisagés dans le cadre de ce programme de sous-traitance, ce qui offrirait des avantages et entraînerait des obligations réciproques ainsi que les objectifs de production à atteindre progressivement.

## **b. Bureau International du Travail (BIT)**

Dans son exposé, le Conseiller Technique du BIT a relevé que son organisation a eu à élaborer le projet BIT ACT/ MINES Katanga qui a pour partenaire le gouvernement et son administration, les organisations d'employeurs, et les organisations des travailleurs.

Ce projet est mis en œuvre suivant quatre axes d'intervention :

- l'organisation, la structuration et la formation des creuseurs ;
- le renforcement des capacités des partenaires et développement du dialogue social ;
- la mise en œuvre de la responsabilité sociale des entreprises ;
- l'amélioration des conditions de travail dans les mines artisanales et industrielles.

L'objectif de ce 4<sup>ème</sup> axe étant, d'accord - parties, d'instaurer des bonnes conditions de travail, d'hygiène, de santé et de sécurité au travail.

Ces conditions sont exigées par la législation minière actuelle notamment en son article 14 (code minier) et par la législation du travail notamment en article 59 (code de Travail). Cette dernière législation exige :

- de prévenir des accidents de travail
- de lutter contre les maladies professionnelles
- de créer des conditions de travail salubres
- de remédier à la fatigue professionnelle excessive

- d'adapter le travail à l'homme
- de gérer et lutter contre les grandes endémies de santé communautaire en milieu de travail

Poursuivant son exposé, l'orateur a exprimé la volonté de voir les raisons suivantes être déterminantes :

- les raisons humanitaires, sociales et morales qui visent à préserver la dignité humaine, l'intégrité physique et morale des travailleurs et à éviter aux travailleurs et à leurs familles les privations et les souffrances ;
- les raisons économiques militent pour la prévention plutôt que la réparation
- pourquoi le Katanga attire –t-il tous ces investisseurs directs ? La finalité de tous ces investisseurs doit être le développement c'est-à-dire la croissance et le progrès social. Le progrès social doit être entendu comme l'amélioration du bien être social, ce qui inclut la prise en charge d'une bonne et juste rémunération du travail, de bonne condition du travail et une prise en charge adéquate d'hygiène, santé et sécurité au travail ;
- les investisseurs viennent tous des pays membres de l'Organisation Internationale du Travail (O.I.T) où les normes internationales du travail sont reconnues et où la législation nationale est stricte pour la mise en œuvre des exigences en matières d'hygiène, santé et sécurité au travail ;
- ces investisseurs viennent en outre des pays où la responsabilité sociale des entreprises est mise en exergue.

Pour conclure son propos, l'orateur a mentionné que le projet BIT ACT MINES (ACT : Amélioration des Conditions de Travailleurs dans les mines au Katanga) propose au Gouvernement Provincial et à son administration, aux Chefs d'entreprises et leurs organisations patronales, aux travailleurs et à leurs organisations syndicales, aux creuseurs, aux coopératives artisanales minières et aux négociants une coalition provinciale pour l'amélioration de conditions de travail, la prise en charge de l'hygiène, de santé et sécurité de travail dans le secteur minier.

### **c. Société Nationale d'Assurance (SONAS)**

Le thème principal développé par la SONAS était intitulé « L'assurance pour sécuriser les patrimoines des exploitations du secteur minier et participé au développement communautaire ».

Trois points suivants ont été développés :

- les éléments fondamentaux de l'assurance ;
- l'assurance et la sécurité du secteur minier ;
- l'assurance et le développement.

L'occasion qui a été donnée à la SONAS lui a permis de développer la nouvelle vision de sa société dans le domaine de l'assurance.

Un bref aperçu historique a été ainsi relevé en rapport avec ses activités, ses difficultés avant de rassurer les opérateurs miniers de sa capacité à leur rendre à ce jour un bon service d'assurance. L'intervenant a décrié toutes les assurances prises par les opérateurs économiques à l'extérieur du pays causant ainsi préjudice à la République Démocratique du Congo en termes d'emploi et revenus économiques

En définitive, la SONAS a souhaité que les investisseurs miniers souscrivent à son action actuelle en vue de l'assurance de leurs investissements en République Démocratique du Congo.

Il en sera d'autant plus car la SONAS vient de passer des partenariats avec certains réassureurs étrangers jouissant de crédit international dans le domaine des assurances.

#### **d. Université de Lubumbashi (UNILU)**

Dans leurs interventions les délégués de l'UNILU ont relevé la prospérité économique florissante qui existe au Katanga grâce aux activités minières et les difficultés qui s'en sont suivies à la suite de la chute de la Gécamines et de la SNCC qui employaient jadis une grande partie de la population salariale de la Province.

Avec l'afflux des investisseurs dans la Province, on devait donc parler de l'industrialisation du Katanga par ce que plus de la moitié de la Province a été attribuée soit pour la prospection soit pour l'exploitation.

Les intervenants de l'UNILU ont toute fois mentionnée que pour la période allant de 2000 à 2008, la population se relève petit à petit de sa misère et que les conditions de vie s'améliorent de plus en plus, même si toute la population n'a pas encore sentie les effets de la ré industrialisation qui n'est qu'en fait à son stade embryonnaire.

Ils ont également relevé que l'Université a toute la capacité voulue pour former les cadres de grande valeur dans le domaine de l'industrie minière mais constat amer est de voir la majeure partie des entreprises implantées au Katanga recourir à l'expertise extérieure.

Néanmoins, l'UNILU note avec satisfaction les interventions de quelques entreprises qui recourent à ses compétences et qui la soutiennent. Il s'agit notamment du cas de EGMF, CHEMAF, ANVIL MINING, KALUMINES, SOMIKA, CMSKA, RUASHI MINING, KMP, AFRICA MINERAL qui réalisent certaines actions sociales comme notamment les équipements en matériels informatiques, les stages, les visites guidés et les bourses d'études.

L'Université estime que pour l'objectif premier de la communauté globale qu'est la réduction de la pauvreté, les performances des entreprises fondées sur les critères économiques et financiers ne suffisent plus. Il faut inclure les performances fondées sur l'impact social, c'est-à-dire :

- l'existence des contrats écrits soumis par l'employeur au visa de l'Office National de l'Emploi ;
- l'existence des syndicats, des conventions collectives et d'un système de recrutement des agents cohérent ;

- inclure dans les budgets de l'entreprise, des ressources à affecter à l'amélioration du cadre de vie de la communauté locale
- le niveau des ressources affectées à la formation et aux études d'expertise dans les universités congolaises ;

## 5. Experiences Internationales

Les participants à la table ronde ont suivi trois exposés sur les expériences internationales en rapport avec la responsabilité sociale des compagnies dans le développement des communautés locales.

Il s'agissait de :

- l'expérience de la Société Sud-Africaine « Richmond BAY MINING », exposée par Madame THABI SHANGE,
- de l'expérience de la République de Guinée Conakry, exposée par Son Excellence Ibrahim Soumah, Ministre honoraire des mines de la Guinée ;
- des bonnes pratiques dans la gestion des responsabilités sociales, par Douglas Kavitu, membre de AICC/RSA.

### a. Expériences de la Société RICHMOND BAY MINING

Dans son intervention, Madame THABI SHANGE a relevé le modèle de fonctionnement existant entre sa société et la communauté locale d'où sa société est installée. La population locale possède une action dans la société avec comme conséquence une collaboration étroite dans la gestion des actions sociales communautaires.

Elle a stigmatisé qu'effectivement la société doit faire le profit, tenir compte de la qualité de vie des employés et des communautés locales et enfin observer d'une manière stricte les problèmes de développement durable des aspects environnementaux, des aspects sociaux et de la sécurité communautaire. Elle poursuit en relevant bien que la société a pour objectif principal la recherche des bénéfices, il faut qu'elle tienne compte de la population et du Gouvernement. D'où on parle partout de trois acteurs :

- les miniers pour les investissements ;
- le Gouvernement qui assure la sécurité de l'environnement et
- la Société Civile qui doit être considérée comme actrice.

L'oratrice relève en outre qu'à l'absence de collaboration entre ces partenaires, la confrontation survient.

L'expérience de RICHMOND BAY MINING nous renseigne qu'autour de la concession où ils exploitent, il y a l'existence de trois communautés locales très actives et qui sont capables de procéder à toute action tendant à interrompre les activités d'exploitation. Les trois acteurs doivent ainsi travailler ensemble pour éradiquer la pauvreté.

Dans son fonctionnement, la Société Sud-Africaine se donne les obligations ci-après :

- paiement de la valeur des actions pour les actionnaires (Projet de développement, agriculture, ...);
- paiement des taxes pour permettre au Gouvernement la capacité de son fonctionnement en tant qu'Etat. Le Gouvernement doit contrôler si les compagnies n'adhèrent pas aux conditions d'exploitation mises en place, faute de quoi elles sont sanctionnées ;
- les impératifs sur l'environnement ;
- les impératifs sociaux ;
- la formation de la population pour prendre en charge la sous-traitance locale dans le but de favoriser les PME.

Dans sa conclusion, l'oratrice fait des recommandations ci-après :

- élaborer les termes de référence pour faire bénéficier la population avantages liés à l'exploitation minière dans son milieu ;
- mettre les ressources assez sérieuses pour aider la population dans le cadre de développement durable. Cette dernière estime toujours insuffisant la construction des écoles, des hôpitaux et autres interventions sociales. D'où la nécessité de sa consultation ;
- éviter les conflits avec la population en créant des partenariats et non des structures conflictuelles. La responsabilité sociale ne signifie pas faire des dons, mais il faut impliquer la population dans le choix et la qualité des projets à exécuter ;
- élaborer le plan de développement pour les générations futures dans les milieux où les compagnies exploitent des ressources minières.

#### **a. Expérience de la Guinée Conakry**

Monsieur Ibrahim SOUMAH a introduit son exposé par une brève présentation de la République de Guinée et de ses potentialités minières. Il a décrié la négligence qui a existé dans les relations entre les compagnies minières et la population Guinéenne. Les compagnies minières estimaient qu'en payant les taxes, il revenait à l'Etat Guinéen, de gérer la population et ses besoins sociaux.

Par la suite, le Gouvernement était amené à institutionnaliser les actions sociales jusqu'à concurrence de 0,4% des dividendes à affecter dans les projets sociaux en faveur de la population. Ce montant est géré par un comité local qui identifie au préalable les projets avant toute affectation de fonds.

L'orateur a donné l'exemple d'une société en Guinée qui a fait des performances en construisant une route bitumée dans une ville Guinéenne et l'électrification de certains

villages. Toutefois, cela dépend d'une société à une autre. Les difficultés observées dans le cas des activités minières sont les suivantes :

- l'exode rural ;
- la récupération politique ;
- l'inefficacité du comité local de gestion.

Dans sa conclusion, Monsieur Ibrahim a fait des recommandations ci-après :

- une exploitation minière harmonieuse : il faut que la société minière accepte d'intégrer le coût des projets sociaux dans le coût de la production ;
- les actions sociales ne doivent pas être laissées à l'Etat pour raison de taxes payées à ce dernier. Lorsque les comités locaux ne sont pas satisfaits, les sociétés ne peuvent pas travailler dans la paix ;
- il faut intégrer la sensibilisation dans le programme d'activités pour une collaboration apaisée.

Avant de clôturer ses propos, Monsieur Ibrahim a remis entre les mains du Ministre Provincial des Mines un livre sur les mines de Guinée.

### **b. Les bonnes pratiques dans la gestion des responsabilités sociales, par Monsieur Douglas de l'AICC**

Cet intervenant a introduit son exposé par la présentation de son organisme qui s'occupe principalement des problèmes des responsabilités sociales en Afrique. Leurs activités sont orientées vers la comptabilité dans la transparence.

L'orateur a soulevé quatre problèmes :

- problèmes sociaux ;
- problèmes environnementaux ;
- problèmes médicaux ;
- problèmes des droits de l'Homme.

Un élément fondamental au centre de son exposé stigmatise les propos des entreprises qui estiment qu'en payant les taxes et les redevances, l'Etat devrait remplir son rôle de développement.

Une expérience particulière relevée par l'AICC est que la plupart des entreprises qui opèrent au Congo, opèrent aussi à l'extérieur du pays et beaucoup de choses sont réalisées par elles dans ces pays étrangers, mais elles ne le font pas en République Démocratique du Congo. Pourquoi cela ?

A la fin de son intervention, Monsieur Douglas a tiré les recommandations suivantes :

- la prise d'une loi pour réglementer les obligations sociales dans les entreprises ;
- la mise en place d'un partenariat fort ;
- la mise en place d'une structure de suivi des actions en partenariat.

## **6. Intervention de la Commission de L'environnement et Ressources Naturelles de L'assemblée Provinciale**

La Commission de l'Environnement et Ressources Naturelles de l'Assemblée Provinciale du Katanga, a présenté le constat sur les responsabilités des entreprises minières et leurs obligations vis-à-vis de l'Etat et des populations locales concernées.

A l'égard du contexte congolais, elles devraient notamment répondre à l'obligation de s'affilier à la Fédération des Entreprises du Congo (FEC) car, sur 300 entreprises minières recensées au Katanga, seules 20 sont affiliées à la FEC.

A l'égard des populations, nos terres sont éventrées, nos villages, nos champs rasés, nos arbres abattus, nos rivières et notre air pollués, nos poissons tués, et la liste des réprobations n'est pas exhaustive. Tout ceci pour 15.000 millions de dollars américains en 2007, sur lesquels les 40% revenant à la Province du Katanga ne sont pas encore rétrocédés.

L'orateur a conclu son exposé en invitant les opérateurs miniers à contribuer efficacement au développement de la Province du Katanga.

## **7. INTERVENTIONS DES MINISTRES PROVINCIAUX**

Les différents Ministres du Gouvernement Provincial présents sont intervenus pour présenter leur politique, état des lieux et leur vision de la responsabilité sociale des Entreprises Minières.

Il s'est agit :

- du Ministre du Plan et du Budget, Son Excellence Monsieur Christian MWANDO NSIMBA
- du Ministre de la Santé et Affaires Sociales, Son Excellence le Docteur ILUNGA NDJOLOKO
- du Ministre des Infrastructures, Urbanisme, Transports et Energie, Son Excellence Monsieur Fridolin KASWESHI MUSOKA
- du Ministre de l'Agriculture, Pêche et Elevage, Son Excellence Monsieur KITUNGWA LUGOMA
- du Ministre de l'Environnement, Son Excellence Madame Thérèse LUKENGE KAPWIBWE

Leurs interventions ont été centrées sur l'objectif d'inciter les opérateurs miniers à contribuer réellement au développement du Katanga en particulier, et de la République Démocratique du Congo en général.

Chacun d'eux a fait l'état des lieux critique de son secteur avant de se prêter à quelques questions de l'assemblée.

Les travaux ont été clôturés par le Vice-gouverneur de la Province, Son Excellence Guibert Paul YAV TSHIBAL, Représentant le Gouverneur empêché. Au regard de tous les exposés et des débats qui s'en sont suivis, les recommandations ci-après regroupent les idées maîtresses et la philosophie générale des travaux de la Table Ronde.

## **8. RECOMMANDATIONS**

1. Création d'un organe de concertation entre les partenaires du développement social, soit : Gouvernement - Entreprises minières – Populations, en vue d'assurer le suivi des recommandations issues de ces assises ;
2. Invitation des entreprises minières à prendre conscience de leur rôle dans le développement des milieux où elles opèrent, notamment par les constructions de grandes infrastructures, soit en groupes d'entreprises, soit individuellement ;
3. Contrôle de la part de l'Etat de l'application et du respect de la responsabilité des entreprises minières par rapport au développement communautaire durable et social ;
4. Le respect des dispositions légales et réglementaires notamment dans le Droit de l'Homme, la sécurité sociale, les normes environnementales et dans le respect des valeurs morales ;
5. Le renforcement des capacités des agents de l'Etat dans l'application stricte des normes légales et réglementaires;
6. La Gécamines devrait inciter ses partenaires à s'impliquer davantage, dès lors qu'elle siège dans les instances de décisions des joints ventures;
7. D'une manière spécifique, l'engagement dans la lutte contre la pauvreté entre autre par l'agro-pastoral, contre le VIH/SIDA et autres pandémies récurrentes en concertation avec le Gouvernement.
8. Engagement dans l'application des principes de l'Initiative pour la Transparence dans l'Industrie Extractive (ITIE).
9. Implication totale de la population dans les projets de développement de leurs milieux respectifs, leur participation à la gestion des projets communautaires.
10. Il est surtout indispensable que l'Autorité Provinciale élabore un plan directeur de développement avec son Plan Triennal de Développement et du Document des Stratégies pour la Réduction de la Pauvreté. Ce plan directeur servira de guide aux actions des entreprises minières, en inspirant au besoin et des réalisations collectives;

11. En outre, il faut développer la culture du résultat, afin que ces recommandations ne restent pas lettres mortes, mais contribuent effectivement à l'aboutissement de la volonté exprimée.

## **9. CONCLUSION**

A l'issue des travaux, il sied de rappeler le résumé général de ces assises regroupé en quelques points et de relever que faute de temps les ateliers n'ont pas été organisés. Néanmoins, le croisement des thèmes et opinions majeurs permet de dégager la synthèse en forme des pistes consensuelles ci-après :

1. La Table Ronde a suivi les réalisations passées, en cours et projetées des entreprises minières en vue d'un développement social de communautés évoluant à proximité de leurs sites ;
2. Les participants ont reconnu que les capacités de la société civile méritent d'être renforcées afin de pouvoir être consultée valablement et d'assurer le suivi des programmes des entreprises ;
3. De même, les participants se sont convenus que les entreprises donnent un contenu réel aux PAR, EIE et PGEP. Elles doivent surtout développer un PDD (Plan de Développement Durable) tel que prévu à l'article 127 du Titre VII de l'Annexe IX du Règlement Minier ;
4. La Gécamines ainsi que les expériences internationales ont démontré que l'intérêt même des entreprises minières réside dans une exploitation durable en harmonie avec le développement durable des communautés. Leurs réalisations communautaires ont dépassé les obligations fiscales, sans porter atteinte à leur prospérité financière ;
5. A peine 10% des opérateurs miniers de la Province font partie de Corporations professionnelles. Elles doivent pourtant adhérer à des Chartes de Bonne Conduite en vue d'un développement durable de la Province ;
6. Les participants ont reconnu que le développement durable requiert le respect de l'environnement et des droits fonciers, le respect des droits sociaux ainsi que la prise en compte des besoins de terres pour le redéploiement des activités agricoles ;
7. De même la sous-traitance locale des fournitures des biens et services est incontournable comme prolongement et multiplicateur de l'impact de l'exploitation minière ;